

# Contexte réglementaire du soin aux oiseaux sauvages

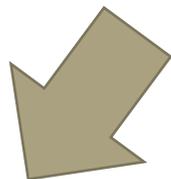
PIERRICK POIRÉ  
ANCIEN SOIGNEUR EN CENTRE DE SOINS



# Qu'est-ce qu'un oiseau sauvage?

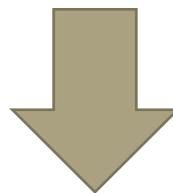
	<b>Populations sélectionnées</b>	<b>Populations naturelles</b>
<b>Milieu contraint</b>	<p>Animal domestique</p> 	<p>Animal sauvage captif</p> 
<b>Liberté</b>	<p>Animal haret ou marron</p> 	<p>Animal sauvage en liberté</p> 

# Statut des espèces



## **Protégées**

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



## **Susceptibles d'occasionner des dégâts**

- Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
- Arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts



## **Exotiques envahissantes**

Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

# Statut des espèces

## Protégées



**Susceptibles  
d'occasionner des dégâts**

## Exotiques envahissantes



# Détention d'oiseaux sauvages

## 1- Elevages d'agrément

## 2- Etablissements d'élevage

- Parcs zoologiques et aquariums: *établissements de présentation au public*
- Animaleries : *établissements de vente ou de transit*
- Etablissements d'élevage de gibier dont la chasse est autorisée : *établissements de vente, d'élevage ou de transit*
- Détention de rapaces pour le vol

- Centre de soins pour les animaux de la faune sauvage : « **une catégorie particulière d'établissements d'élevage dont l'objectif est de dispenser des soins aux animaux blessés recueillis dans le milieu naturel** ».



# Règles de détention

## **Certificat de capacité**

Lié à un individu



## **Autorisation d'ouverture d'établissement**

Lié à une infrastructure



# Particularité des centres de soins

Arrêté du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations et établissements qui **pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage** :

[...] « seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage **momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel** »

*Arrêté du 11 septembre 1992 Art.1*

« Tout animal de la faune sauvage recueilli [...] doit y être traité **en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel.** »

*Arrêté du 11 septembre 1992 Art.1*

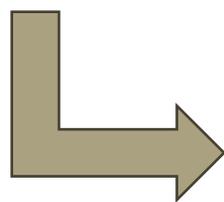
# Quid de la clinique vétérinaire?

Souvent le premier interlocuteur des découvreurs

Inscrit dans le code de déontologie: **Art. R. 242-48** - *Devoirs fondamentaux*

## ***Circulaire DNP/CFE n °02-04 du 12 juillet 2004***

- Référer directement vers un CDS
- Créer un partenariat avec le CDS et prise en charge d'urgence de l'animal



- Faire remplir un formulaire au découvreur
- Prévenir la DDPP
- Transférer à terme l'animal vers un centre

# Mais dernier maillon de la chaîne...

90% des arrivées sont de causes anthropiques directes ou indirectes



# Soigner ou protéger?

Soigner



Réseau des centres de soins



Protéger



Associations de protection animale



Merci de  
votre  
attention !

DES QUESTIONS ?

